Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260921-2026CM09_DEL90-DE

DELIBERATION N°90-2026

Commune de La Bouëxière **CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2026**

République Française

NOMBRE DE MEMBRES

- Afférent au Conseil Municipal : 27
- En exercice : 27
- Présents : 24
- Ayant pris part à la délibération : 27

Date de convocation :

Mardi 15 septembre 2026

Question n°90 : Déclassement et désaffectation du domaine public d'un chemin communal situé à la Barre en vue de sa cession au Gaec de l'Alliance

L'an deux mille vingt-six, le 21 septembre, à 20H30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PELLEN, Maire.

		Présent/e	Absent/e	Procuration
M.	**Jean-Marc PELLEN**	X		
M.	**Sylvain HARDY**	X		
Mme	**Doriane DUCLOS**	X		
M.	**Thomas JOUANGUY**	X		
Mme	**Gaëlle MALHAIRE**	X		
M.	**Anthony LECLERE**	X		
Mme	**Béatrice VANNIER**	X		
M.	**Jérémie DELAUNAY**	X		
Mme	**Aurélie DORNIC**	X		
M.	**Didier LEHUGER**	X		
Mme	**Roseline MONNERIE**	Abs		DUCLOS Doriane
Mme	**Laurence LIZE**	X		
M.	**Pascal POIRIER**	X		
M.	**Richard FEVRIER**	X		
Mme	**Marie-Françoise DARTAIS**	X		
Mme	**Anne-Sophie PETIOT**	Abs		DORNIC Aurélie
Mme	**Angélique BEAULIEU**	Abs		MALHAIRE Gaëlle
M.	**Julien GAUDIN**	X		
M.	**Jean-Alfred LEBLANC**	X		
Mme	**Jeanne ALLAIN**	X		
Mme	**Chloé LUSSOT**	X		
M.	**Lenny RUFFAUT**	X		
M.	**Yaël DESAIZE**	X		
M.	**Régis JAMBOIS**	X		
Mme	**Isabelle CERNEAUX**	X		
M.	**Nicolas CAMO**	X		
Mme	**Régine DARSOULANT**	X		

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260921-2026CM09_DEL90-DE

	Secrétaire de séance : **Madame Aurélie DORNIC**

90-2026 DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC D'UN CHEMIN COMMUNAL SITUE A LA BARRE EN VUE DE SA CESSION AU GAEC DE L'ALLIANCE

Rapporteur : Monsieur Sylvain Hardy

Monsieur Hardy précise aux membres du conseil municipal que la commune souhaite déclasser et désaffecter un chemin communal du domaine public communal afin de vendre ce chemin non utilisé d'une surface de 1906 m² environ, situé à La Barre.

En effet, ce chemin traverse l'exploitation de Messieurs HURAULT et des bâtiments existants et futurs se situent de part et d'autre de ce chemin. Le GAEC de l'Alliance prévoit d'installer prochainement une centrale photovoltaïque en autoconsommation sur un nouveau bâtiment. Le raccordement électrique de cette centrale à la ferme contraint de traverser le chemin communal.

Or, ce raccordement ne peut pas traverser un domaine public. C'est pourquoi, le GAEC de l'Alliance propose l'acquisition de ce chemin non praticable au piéton afin de ne pas mettre un frein au développement de son exploitation.

Il n'y a aucune utilité pour la commune de rester propriétaire de celui-ci.

Cette parcelle, sans utilité particulière, et d'une contenance de 1906 m² environ, faisant actuellement partie du domaine public communal, il convient préalablement à toute cession, d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé.

L'article L.141-3 du Code de la voirie routière, modifié par la loi du 9 décembre 2004, dispense d'enquête publique les procédures de classement et de déclassement des voies communales, dès lors qu'il n'y a pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies.

En l'espèce, le déclassement de ce chemin, n'aura pas de conséquence sur la desserte et la circulation. Et le GAEC de l'Alliance pourra réaliser son projet et développer son activité.

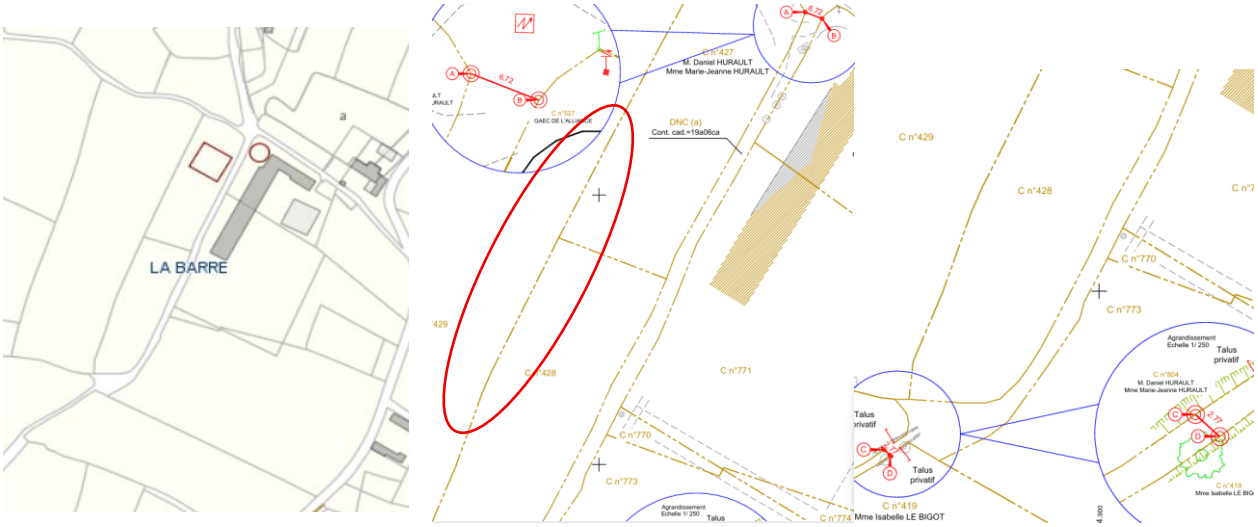

Suite à l'avis favorable de la commission urbanisme et aménagement du 3 septembre 2026,

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 035-213500317-20260921-2026CM09_DEL90-DE

- De constater la désaffectation de ce chemin ;

- D'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal ;

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	27
Contre	0
Abstention	0

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Jean-Marc PELLEN, Maire de La Bouëxière